



Place du Docteur Calvini-83600 Fréjus
Code APE 9499Z- Siret 509 512 455 00015

Réunion du Conseil d'Administration élargi

Le lundi 14 novembre 2011 à 19h 15 dans la salle du collège de la Peyroua à le MUY, sur la convocation qui leur a été faite par le Président, les membres du conseil d'administration se sont réunis.

Sont présents :

- Stéphane ISEPPI , Président
- Francesco LIO , Vice Président
- Geneviève REYNIER, Vice Présidente
- Robert BOUCHARD, Secrétaire Général
- Stéphane BARRET , Membre du CA
- Jean Pierre ANDRE Membre du bureau du CA du CACD Draguignan
- Albert BESNEVILLE , Président de société membre du CA
- Catherine HONORAT Présidente association ADECRA Roquebrune
- Chantal RASSER Présidente AMAC le Muy
- Antoinette PICCADACI Secrétaire AMAC le Muy

Sont absents excusés :

- Monsieur Stéphane BENHAMOU Président des Ets Super U les Arcs
- Monsieur Nobert FARACO Président des Ets Leclerc le Luc en Provence
- Pierrette BALBO, Présidente de l'UCAL le Luc

Sont invités et présents :

- Robert DELSOL représentant la Socama , Var Initiative.

Sont absents non excusés :

- Brigitte SCHAMING , Vice Présidente asso .commerçants De St TROPEZ
- Danielle ALLIBAUX Présidente association des commerçants de St TROPEZ
- Vincent ALESSI Président association du CANNET des MAURES
- Corine MIREUR-GREVOZ présidente de l'UAD les Adrets
- Jean François ROGER Président de Technimédia membre du CA
- Monsieur Patrick BODET Président Intermarché ROQUEBRUNE s/Arg.
- Frédéric CROZET , Président de l'ARCOR
- Monique MOTARD Présidente de l'UCSA de St AYGULF
- Jean Yves GROLLEAU Président de l' AFCC de Fréjus
-

Est jointe au PV la feuille de présence. Aucun pouvoir n'a été reçu.

La séance est ouverte à 19h 30 et présidée par Monsieur Stéphane ISEPPI, assisté de Monsieur Robert BOUCHARD secrétaire.

Monsieur le Secrétaire général, remercie les participants de leur présence et présente l'ordre du jour. il donne la parole à Monsieur Stéphane ISEPPI président du collectif qui à son tour remercie l'assemblée réunie pour la tenu du CA du collectif.

Monsieur Stéphane Iseppi remet aux participants un résumé photocopié du projet de centre de marques qui doit s'implanter sur la commune du Muy, avant d'émettre l'avis du bureau du collectif sur les méfaits que suscitent une telle implantation sur le commerce de proximité de notre territoire.

Il revient sur la création de ce pôle touristique commercial de la mode, et il fait part de ses réserves sur les arguments avancés par le porteur de ce projet, notamment sur la création de synergies nécessaires à la dynamisation du territoire, mais également sur les désordres multiples générés en matière d'emplois, de flux routier, de dérégulation de l'économie de proximité sans compter les fermetures de magasins de même chalandise qui seraient soumis à une concurrence déloyale.

Il fait remarquer à l'assemblée présente que contrairement à ce qui nous est annoncé et écrit , que l'école Skéma business school, basée à Sophia Antipolis n'a jamais était approchée pour proposer une composante universitaire et centre de recherches, et que toutes études envisagées restaient pour l'instant plus que confidentielles, puisque aucune proposition sérieuse n'a été présentée à ce jour.

Monsieur Robert Bouchard secrétaire général intervient , et répond tout particulièrement à Madame Antoinette Piccadaci secrétaire de l'AMAC qui s'interroge sur le bien fondé de la position du collectif : celui-ci répond qu'aucune étude sérieuse d'impact sur l'économie de ces centres de marques n'a jamais était demandée, mais que le temps nous démontre que partout ou

ces surfaces commerciales s'implantent, les retours sur l'économie sectorielle sont nuls ,mais pire encore, par une concurrence déloyale et par un manque à gagner, elles engendrent beaucoup d'inquiétudes en mettant les commerces de proximité de même chalandise dans des difficultés financières quelques fois insurmontables .De plus elles génèrent des flux routier qui pénalisent l'ensemble de la population sans avoir de retomber pour les commerces de centre ville.

C'est pour cela, qu'à la demande du collectif national de contrôle des centres de marque Monsieur le Ministre délégué au commerce a adressé en date du 03 octobre 2011 une lettre de mission au chef de service de contrôle général économique, afin qu'une étude soit lancée et détermine l'impact de ces centres de marques sur les commerces de zone urbaine.(*lettre de mission jointe*).

La date de remise de cette étude est repoussée au mois de décembre.

En ce qui concerne la LME Robert Bouchard revient **sur une information importante pour l'avenir**

En effet, je il communique deux importantes modifications :

1) Changement de Position du Conseil d'Etat sur l'application des directives européennes.

Le Conseil d'Etat a indiqué que chacun peut se prévaloir d'une directive européenne à la condition que celle-ci soit devenue applicable.

Le Conseil d'Etat va pouvoir statuer sur les articles 15 et 4.8 de la directive puisque celle-ci est applicable depuis le 28 décembre 2009.

Article 15 :

Les états doivent respecter de l'une des exigences non discriminatoires suivantes :

Les limites quantitatives ou territoriales sous forme notamment ,de limites fixées en fonction de la population ou d'une distance géographique minimum entre prestataires, autrement dit : de respecter les densités ou les surfaces de chalandise entre même prestataire

2) Décret 2011-921 du 18 2011 : Les recours des C.N.A.C. doivent à nouveau être présentés devant le Conseil d'Etat.

l'application par décret est rentrée en vigueur le 1^{er} octobre 2011

Vous comprendrez notre satisfaction, et nous remercions l'association En Toute Franchise qui a grandement ouverte pour que notre juridiction nationale se mette enfin en conformité avec les directives européennes.

Monsieur le Président passe la parole à Madame Geneviève Reynier

Avant de passer aux questions diverses Geneviève Reynier trésorière présente l'état des comptes du collectif qui fait apparaître un solde créditeur à ce jour de 2700€ et, fait un rappel aux associations retardataires des cotisations 2011 en leur demandant de régler leur situation dans les meilleurs délais.

Aucune autre question n'étant posée, et plus rien n'étant à l'ordre du jour, monsieur le Président remercie les membres du Conseil d'Administration et déclare la séance levée à 20h45 ;

Le Président

Le Secrétaire Général

Stéphane ISSEPI

Robert BOUCHARD